

**Bureau du 2 octobre 2006**

**Décision n° B-2006-4625**

commune (s) : Champagne au Mont d'Or

objet : **Cession, à la Commune, d'une parcelle dépendant d'un tènement communautaire situé boulevard de la République et avenue de Montlouis**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 21 septembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En vue de la mise en œuvre de réserves foncières dans le cadre de la politique locale de l'habitat, la Communauté urbaine a acquis, le 21 juillet 2003 par voie de préemption, des consorts Vincent, un tènement immobilier de 5 976 mètres carrés situé boulevard de la République et avenue de Montlouis à Champagne au Mont d'Or.

Dans le cadre de ce projet, la Communauté urbaine a mis à bail à construction le terrain de 5 264 mètres carrés auprès de la SA d'HLM IRA qui réalisera un programme de 15 maisons groupées et 7 logements collectifs en prêt locatif à usage social.

Il subsiste une parcelle de 400 mètres carrés, hors aménagement de voirie, que la commune de Champagne au Mont d'Or se propose de racheter à la Communauté urbaine pour y construire un équipement public communal (bibliothèque, médiathèque), boulevard de la République.

Aux termes du compromis qui est soumis au Bureau, la cession de ce terrain, libre de toute location ou occupation, aurait lieu au prix de 170 € hors taxes par mètre carré de surface hors œuvre nette (SHON), soit pour une SHON d'environ 650 mètres carrés, la somme de 110 500 € ;

Vu ledit compromis ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis relatif à la cession, à la commune de Champagne au Mont d'Or, d'une parcelle dépendant d'un tènement communautaire situé boulevard de la République et avenue de Montlouis à Champagne au Mont d'Or.

**2° - Autorise :**

a) - monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir,

b) - la commune de Champagne au Mont d'Or à déposer un permis de construire pour la réalisation d'un équipement communal sur cette parcelle communautaire de 400 mètres carrés.

**3° - La somme** à encaisser sur l'exercice 2007 sera inscrite sur les crédits du budget principal de la Communauté urbaine :

- produit de la cession : 110 500 € en recettes - compte 775 100 - fonction 824 - opération 0095,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 50 443,75 € en dépenses - compte 675 100 - fonction 824 - en recettes : compte 211 100 - fonction 824 - opération 0095.

- plus-value réalisée : 60 056,25 € en dépenses : compte 676 000 - fonction 01 - en recettes : compte 192 000 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,